



Appels I3/Investissements interrégionaux pour l'innovation



Thématique

Type d'actualité

La Commission européenne a lancé le 13 mai 2026 deux appels à projets dans le cadre du programme I3/**Investissements interrégionaux pour l'innovation** (*Interregional Innovation Investments*). Géré directement par la Commission européenne, ce dispositif de la politique de cohésion bénéficie d'une enveloppe globale de 490 millions € de FEDER pour la période 2021-2027. Il a pour objectif d'**accélérer le développement de solutions innovantes portées par des projets collaboratifs européens**. Contrairement aux subventions de recherche, l'I3 intervient en **phase de pré-commercialisation**. Il soutient la **finalisation**, la **démonstration** en conditions réelles et la **mise sur le marché** de technologies

innovantes (niveaux **TRL 6 à 9**).

Pour obtenir ce soutien financier, les projets doivent obligatoirement s'inscrire dans l'une des trois grandes priorités de ce programme :

- La **transition verte** ;
- La **transition numérique** ;
- La **production industrielle intelligente**.

Les AAPs 2026 d'I3 se clôtureront le 12 novembre 2026. Ils se déclinent en 2 volets :

- Volet 1 : ce volet s'adresse aux projets visant la **maturation et commercialisation de nouveaux produits, services ou processus de production** innovants. Pour être éligible, un projet doit être porté par un consortium composé d'au moins 5 partenaires situés dans 5 régions européennes différentes (dont au moins 2 régions « moins développées »), elles-mêmes situées dans 3 pays différents. L'enveloppe disponible pour cet appel est de 28,2 millions €, avec une subvention comprise entre 2 et 10 millions €/projet sélectionné.
- Volet 2a : ce volet est spécifiquement conçu pour aider les régions « en transition » (comme la Normandie) ou « moins développées » à **s'intégrer dans les grandes chaînes de production européennes**. Pour être éligible, un projet doit être porté par un consortium composé de 3 partenaires situés dans 3 régions différentes (dont au moins 1 régions « développée »), elles-mêmes situées dans 2 pays différents. L'enveloppe disponible pour cet appel est de 30 millions €, avec une subvention comprise entre 2 et 10 millions €/projet sélectionné.

Les thématiques des projets sélectionnés devront s'inscrire dans les stratégies de spécialisation intelligente (S3) des régions dans lesquels les partenaires sont situés. Le lien avec les stratégies et les priorités régionales doit donc être fort.

De plus, les activités des projets I3 doivent cibler en priorité les **entreprises**, et en particulier les **PME**. En effet, Au moins 70% des dépenses du projet doivent être consacrées à des investissements dans des entreprises, soit via une participation directe dans le consortium, soit via la mise en place de financements en cascade (via des appels à projets lancés directement par les partenaires du projet).

Les dépenses liées à ces projets, qui doivent **durer entre 18 et 36 mois**, sont cofinancées par l'UE à hauteur de **70 %** et qu'au moins 50 % du budget total soit dépensé au bénéfice des régions moins développées membres du consortium.

La Commission européenne lancera en mai 2027 la dernière édition des appels à projets des volets 1 et 2a d'I3, avec un budget similaire à celui de cette année. Les modalités de mise en œuvre sur la période 2028-2034 ne sont pas encore connues.

Pour en savoir plus: